

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

Société anonyme au capital de 20 126 756, 24 €.
Siège social : 350, avenue Jean Jaurès, Lyon 7e (Rhône).
421 577 495 R.C.S. Lyon.
SIRET 421 577 495 00037

Avis de réunion.

Mmes, MM les actionnaires sont informés qu'ils seront convoqués en Assemblée générale ordinaire, l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

Projet de texte des résolutions.

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Gilbert SAADA, demeurant à Paris 13e, 129 Bis Avenue de Choisy, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Deuxième résolution (Pouvoirs pour les formalités légales). — L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions légales et réglementaires, jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale.

Pour pouvoir user de cette faculté, les propriétaires d'actions au porteur devront préalablement à leur demande déposer une attestation d'inscription délivrée par les intermédiaires auprès de :
— CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, Service Assemblée, 3 allée de l'Etoile, 95014 Cergy Pontoise.

Cette demande sera accompagnée du texte de ces projets et éventuellement d'un bref exposé des motifs et sera envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un formulaire de vote par correspondance sera adressé à tout actionnaire, à sa demande écrite faite à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, une telle demande devant être parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire a le droit de participer à l'Assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou se faire représenter à la réunion devront, trois jours ouvrés au moins avant la date de la réunion, déposer les attestations d'inscription des titres délivrés par les intermédiaires auprès de :
— CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, Service Assemblée, 3 allée de l'Etoile, 95014 Cergy Pontoise.

Le Conseil d'administration.

0801667